



Financial Action Task Force

Groupe d'action financière

MANDAT RÉVISÉ DU GAFI 2008-2012

12 avril 2008

MANDAT RÉVISÉ DU GAFI 2008-2012

I. Introduction et informations générales

1. Depuis sa création en 1989, le Groupe d'Action Financière (GAFI) a œuvré à la reconnaissance dans le monde entier des 40+9 Recommandations en tant que norme internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les travaux du GAFI, qui couvrent plus de 170 juridictions, ont un impact significatif sur la détection et la prévention du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sont cruciaux pour la mise en œuvre de régimes LBC/FT solides partout dans le monde.

2. Le GAFI a concentré, depuis sa fondation, ses travaux autour de trois activités clés : l'élaboration de normes, le contrôle de leur conformité et l'identification des menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Ces activités resteront l'essence des travaux du GAFI dans le cadre de ce mandat. Pour l'avenir, le GAFI mettra à profit ses travaux afin de répondre aux menaces nouvelles et émergentes, telles que le financement de la prolifération et les vulnérabilités liées aux nouvelles technologies, qui sont susceptibles de déstabiliser le système financier international.

3. Une revue à mi-mandat a été menée en 2007 afin de s'assurer que le GAFI est à même de riposter avec souplesse à ces nouveaux défis. Le mandat du GAFI, tel que révisé à l'issue de ce processus de revue, s'achèvera en décembre 2012.

II. Les normes du GAFI

4. Depuis sa création, le cœur des travaux du GAFI est la lutte contre le blanchiment de capitaux (les 40 Recommandations) et depuis 2001, la lutte contre le financement du terrorisme (les 9 Recommandations spéciales). Le GAFI a adopté des actions concertées pour combattre ces menaces. Il révisé et précise ces normes, et continuera de le faire en tant que de besoin. Jusqu'à présent, cette approche a constitué un bon équilibre entre, d'une part, l'impératif de stabilité des normes et, d'autre part, la nécessité de faire preuve d'une souplesse permettant de parer au changement de nature des menaces auxquelles ces normes doivent faire face. Maintenir cet équilibre entre stabilité et flexibilité offre une meilleure prévisibilité et une application mondiale cohérente.

III. La promotion internationale de l'application des normes

5. La mise en œuvre entière et efficace des 40+9 Recommandations dans tous les pays est l'un des buts essentiels du GAFI. Ses membres sont évalués selon le processus d'évaluation mutuelle qui est une activité fondamentale et permanente du GAFI. Ce processus de revue par les pairs est désormais étendu via le réseau des Organismes régionaux de type GAFI à plus de 170 pays et constitue un mécanisme crucial dans la promotion d'une mise en œuvre opportune et efficace des Recommandations du GAFI, tout en contribuant à établir des règles du jeu équitables entre ses membres et au-delà. Les pays qui ne sont pas membres d'un organisme régional de type GAFI sont encouragés à rejoindre l'organisme régional approprié. Le GAFI va achever le troisième cycle d'évaluations mutuelles de ses membres, en utilisant la méthodologie d'évaluation commune, afin de déterminer le degré d'application des 40+9 Recommandations. Il identifie également après chaque évaluation mutuelle, les actions de suivi appropriées afin de s'assurer que ses membres remédient aussi rapidement que possible aux insuffisances mises en évidence à cette occasion.

6. Tous les pays, y compris ceux qui ne sont pas membres du GAFI, devraient mettre en œuvre efficacement les Recommandations du GAFI afin de garantir un système mondial plus efficace de lutte contre les risques de BC/FT. Toutefois, pour nombre de pays, notamment ceux à faible revenu, appliquer

les normes du GAFI constitue un challenge. Afin de réduire à la fois leurs propres vulnérabilités et les risques induits pour le système financier international, le GAFI, en étroite collaboration avec les organismes régionaux de type GAFI et d'autres partenaires internationaux, va concevoir des stratégies facilitant la mise en œuvre des Recommandations par les pays qui font face à des contraintes de capacité. La première étape consiste pour le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI à pérenniser le soutien à ces pays afin qu'ils mettent en œuvre les normes du GAFI.

IV. Identifier et réagir aux nouvelles menaces

(a) Les juridictions à haut risque

7. L'identification et le traitement des risques posés par les juridictions dont les systèmes LBC/FT présentent des lacunes significatives demeurent un élément essentiel des travaux du GAFI afin de protéger le système financier international des menaces criminelles. Des actions telles que l'initiative sur les Pays et Territoires Non-Coopératifs a conduit à des améliorations significatives des systèmes LBC/FT de plus de 20 pays.

8. En 2006, le GAFI a adopté un nouveau processus de surveillance – le Groupe d'examen des questions de coopération internationale – permettant d'identifier, d'étudier et de s'engager auprès de ces juridictions vulnérables qui échouent dans la mise en œuvre d'un système efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le GAFI continue de recourir à ce processus pour sensibiliser ces pays et, le cas échéant, réagit fermement à l'encontre des pays qui refusent de s'engager auprès, soit de l'organisme régional de type GAFI approprié, soit du GAFI, ou qui refusent de réformer leur système.

(b) Les menaces systémiques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

9. Le GAFI est idéalement positionné pour analyser et appeler l'attention au niveau international sur les vulnérabilités émergentes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et a fortement renforcé le processus d'identification de ces menaces, appelé « typologies ». La production et la diffusion d'études approfondies sur les typologies sont essentielles aux travaux du GAFI et offrent une base solide à l'élaboration constante de politiques tant au niveau international que des États. Le GAFI continuera à produire de telles études présentant des informations détaillées sur les méthodes, tendances et techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et constituant un socle pratique à destination des décideurs politiques dans le processus d'élaboration des normes. Dans ses travaux futurs, le GAFI étendra sa coopération avec les organismes régionaux de type GAFI et les autres organismes internationaux et mettra à profit l'expérience et l'expertise que le secteur privé peut apporter à ce processus.

10. A l'avenir, le GAFI entend intensifier sa surveillance sur les risques systémiques, criminels et de financement du terrorisme, afin de renforcer sa capacité à identifier, établir des priorités et réagir face à ces menaces. Dans ce contexte, et mettant à profit les contributions des membres du GAFI, du secteur privé et des organismes régionaux de type GAFI, il soutient la réalisation, au niveau des États, d'évaluations des menaces basées sur les meilleures pratiques, et mettra en place des mécanismes plus solides et réguliers de partage des informations sur les risques et les vulnérabilités. Les conclusions de la fonction de surveillance stratégique renforcée seront diffusées publiquement par la parution d'une évaluation régulière des menaces mondiales.

11. Le GAFI mesurera par l'analyse des données disponibles, l'impact des systèmes LBC/FT sur les activités criminelles et terroristes sous-jacentes, encourageant ainsi une étude de l'efficacité de son système. Il étudiera aussi la faisabilité d'une analyse coût-avantage des politiques de LBC/FT.

(c) Les menaces émergentes

12. La globalisation induit de nouveaux risques potentiels que les criminels et terroristes tentent d'exploiter afin de pénétrer le système financier international. Le GAFI entend rester le moteur des efforts menés partout dans le monde pour protéger l'intégrité du système financier et répondre aux nouvelles menaces émergentes et significatives qui y sont liées mais qui ne correspondraient pas à ses activités essentielles. Le GAFI n'envisage donc qu'une expansion limitée de son champ d'action, dans les cas où il aurait une contribution spécifique à apporter.

13. Par exemple, le financement de la prolifération constitue un domaine dans lequel le GAFI peut ajouter de la valeur aux efforts globaux de la communauté internationale. Tout en respectant les besoins identifiés par les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, le GAFI poursuivra ses travaux sur cette question. De cette manière, il s'assure de ne pas dupliquer les efforts réalisés par ailleurs.

V. Relations avec les parties prenantes et les partenaires

(a) Ouverture au secteur privé et au public

14. Le secteur privé se trouve en première ligne dans la bataille contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et autres risques résultant de la finance illicite. Le GAFI a considérablement accru son engagement auprès du secteur privé au travers d'événements joints avec le secteur et de la réalisation d'analyses conjointes sur des sujets d'intérêts communs, sollicitant ainsi la participation du secteur privé au processus des typologies, ainsi que par la création d'un nouveau forum consultatif avec le secteur privé. A l'avenir, il entend renforcer cet engagement en organisant un dialogue régulier avec le secteur privé afin de réaliser l'objectif commun : une mise en œuvre plus efficace des normes du GAFI.

15. Plus généralement, et conformément aux meilleures pratiques de la supervision/des superviseurs, le GAFI maintiendra un haut niveau de transparence de ses travaux par une communication directe, la collaboration et la sensibilisation des parties prenantes, et l'utilisation de tous les moyens de communication à sa disposition.

(b) Relations avec les autres organisations internationales

16. Dans la réalisation de ses objectifs, le GAFI estime et s'appuie sur les partenariats étroits dont il dispose avec d'autres organisations internationales, notamment les Nations Unies, le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et le Forum de Stabilité Financière. Il a pris des contacts ciblés afin d'accroître sa connaissance des difficultés spécifiques et de s'assurer que les normes du GAFI n'entrent pas en conflit avec les travaux d'autres organisations internationales. Plus particulièrement, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ont largement contribué aux efforts internationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans des pays non-membres du GAFI, ce qui constitue un apport à l'effort mondial apprécié par le GAFI. Le GAFI continuera de travailler activement avec tous ses partenaires afin de promouvoir ses objectifs et de mettre à profit leurs connaissances pour l'élaboration de ses politiques.

(c) Relations avec les Membres associés et les Organismes régionaux de type GAFI

17. Les Organismes régionaux de type GAFI, dont plusieurs sont désormais membres associés du GAFI, jouent un rôle directeur décisif dans leurs régions respectives ; ils fournissent une expertise régionale significative et participent au processus d'élaboration de la politique du GAFI. Le GAFI et les Organismes régionaux de type GAFI poursuivent le renforcement de leur collaboration ainsi que de leurs contacts avec des partenaires clés au niveau des régions.

VI. Questions opérationnelles

(a) Structure et organisation du GAFI

18. La structure du GAFI, un groupe d'action, lui a permis de réagir rapidement et de manière décisive aux menaces émergentes et de s'adapter efficacement à l'augmentation du nombre de ses membres. Cette structure est largement appropriée et devrait demeurer inchangée.

19. A long terme, il est important que le GAFI reste en mesure de répondre efficacement aux menaces continuellement changeantes auxquelles fait face le système financier international. Par conséquent, il est essentiel que sa structure, son organisation et ses méthodes restent souples et lui permettent de relever de nouveaux défis lorsqu'ils surviennent.

(b) Composition

20. Le GAFI a progressivement augmenté le nombre de ses membres, et depuis 2000 a accueilli six nouveaux membres et deux observateurs, amenés à devenir membre à part entière du GAFI au terme du processus d'adhésion¹. Le GAFI poursuit ses travaux en ce sens. Il continuera sa politique d'ouverture et considèrera l'architecture d'ensemble de la LBC/FT, y compris la question du rôle renforcé joué par les membres associés et les Organismes régionaux de type GAFI, ainsi que la composition du GAFI, lorsque l'expansion en cours sera achevée. A cet égard, l'importance stratégique d'un pays, l'équilibre géographique de la composition du GAFI et l'engagement d'un pays à mettre en œuvre les normes du GAFI constitueront les principes directeurs des décisions relatives aux futures adhésions.

21. Le GAFI compte actuellement 22 organisations et organismes observateurs. Afin de rendre leur participation la plus efficace et la plus efficiente possible, le GAFI va réviser sa politique sur le statut d'observateur.

(c) Présidence

22. Chaque Présidence doit continuer d'être désignée par la Plénière pour une durée d'un an et sera assistée par une vice-Présidence, assurée par le Président désigné.

(d) Le Comité directeur

23. Le Comité directeur, composé de sept membres, conseille le Président. Sa composition doit représenter celle du GAFI, tant du point de vue géographique que de la taille de ses membres, et comprend le Président, l'ancien Président et le Président désigné.

(e) Le Secrétariat et le budget

24. Le Secrétariat soutient les travaux du GAFI, y compris des groupes de travail et groupes ad-hoc, afin d'en assurer la coordination et la cohérence.

25. Les mécanismes actuels de financement du GAFI doivent être maintenus. Le coût du Secrétariat et des autres services doit être couvert par le budget du GAFI, en utilisant le canal de l'OCDE, les contributions des membres, conformément aux barèmes de l'OCDE, et avec la possibilité de recevoir d'autres contributions.

¹ Les six nouveaux membres sont l'Afrique du sud, l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et le Mexique. Les deux pays observateurs sont la Corée du sud et l'Inde.

VII. Responsabilité ministérielle

26. Le GAFI rend compte aux Ministres de ses États membres. Afin de renforcer cette responsabilité, le Président du GAFI remet un rapport annuel aux Ministres sur les éléments essentiels des travaux du GAFI, y compris les menaces internationales. Considérant les effets déstabilisateurs potentiels des actions criminelles et terroristes sur l'architecture financière internationale, des réunions ministérielles apériodiques offriront un suivi continu, qui permettra aux Ministres d'ajuster la stratégie du GAFI dans l'élaboration des normes.